

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	77
Artikel:	Lettres de Vienne : le suffrage féminin en Autriche allemande : (de notre correspondante)
Autor:	C.H. / Urban, Gisela
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et à commenter, que force nous est d'être brève quant aux événements féministes étrangers. Et pourtant, il s'en est déroulé de fort significatifs durant ce mois. D'abord, après les Anglaises, après les Allemandes, les Autrichiennes ont voté. Très nombreuses si nous en croyons les dépêches à la presse quotidienne, et sept femmes comme on le verra plus loin ont été élues à Vienne. En tout cas, ces élections ont marqué une avance socialiste caractérisée : bel argument pour ceux qui voient dans le vote des femmes un appui donné aux partis extrêmes, belle tranquillité pour ceux que les élections badoises, conservatrices et cléricales grâce aux suffrages féminins, avaient quelque peu chiffronnés... N'est-ce pas plutôt la preuve de ce que nous avons toujours cru et affirmé, soit que le vote des femmes ne changera pas sensiblement la force respective des différents partis, chacune votant suivant ses sympathies, ses affinités et ses besoins économiques, mais qu'il orientera la politique, après l'avoir assainie, vers les problèmes sociaux et humanitaires que toute femme, socialiste ou conservatrice, sent plus près d'elle que les hommes ? A constater dans l'ex-Grand-Duché et dans l'Autriche allemande les résultats si diamétralement opposés des premières élections faites avec le concours des femmes, on est de plus en plus persuadé de cette vérité.

A Paris s'est réunie, du 10 au 17 février, une Conférence de féministes des pays alliés, des délibérations de laquelle pourrait bien sortir un grand progrès : la représentation féminine au Congrès de la Paix. Ces dames ont reçu le meilleur accueil du président Wilson, d'une part, de M. Clemenceau d'autre part (quelques jours à peine avant l'attentat). Le président des Etats-Unis a envisagé comme la meilleure solution pratique la création d'une Commission spéciale chargée au Congrès de s'occuper des questions féminines ayant un caractère international, en rapport direct avec un Comité de femmes alliées. Le président du Conseil français est allé, lui, plus loin encore, en déclarant qu'il valait beaucoup mieux que les femmes entrent directement dans les Commissions de la Conférence de la Paix. Ce serait là un pas d'importance capitale... et pourtant chose si simple et si naturelle que des femmes soient consultées pour la solution de questions qui les intéressent directement !

Ce ne sont d'ailleurs pas les féministes interalliées qui auront à se prononcer sur celui des deux projets, Wilson ou Clemenceau, qu'elles préfèrent, mais elles ont en attendant à établir la liste des questions à étudier. Ce ne sera pas difficile. Le dernier numéro de *Jus Suffragii* posait nettement les quatre revendications essentielles des femmes de tous les pays, revendications d'ordre politique (suffrage intégral et éligibilité), économique (égalité de salaires), civil (nationalité de la femme mariée) et moral (égalité de morale).

Certaines de ces revendications, comme celles du suffrage sont d'ordre intérieur, et M. Wilson a dit très nettement lui-même que le Congrès de la Paix ne pourrait pas s'immiscer dans l'organisation politique des différents pays pour leur prescrire le suffrage des femmes ; mais les autres, celle de la nationalité de la femme mariée, celles qui touchent au domaine du travail, à la lutte contre l'immoralité, peuvent recevoir d'une organisation internationale une impulsion considérable.

Enfin, dans le domaine suffragiste, M. Clemenceau s'est déclaré partisan du vote municipal des femmes. Et le Luxembourg débarrassé de sa grande-ducasse germanophile, a reconnu le suffrage aux femmes âgées de 21 ans et l'éligibilité aux femmes âgées de 25 ans.

E. Gd.

LETTRES DE VIENNE

Le Suffrage féminin en Autriche allemande

(De notre correspondante)

I

Vienne, le 2 février 1919.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler — les plus terribles sans doute par lesquelles une génération ait jamais passé — la question féministe a été complètement reléguée à l'arrière-plan. Les horreurs de la guerre, les efforts et les sacrifices réclamés de chacun par les tâches multiples et compliquées de l'assistance et de l'entr'aide sociales, ont mis dans l'ombre le côté intellectuel du problème. Partout les besoins croissants de l'organisation et de la résistance économique, ainsi que les nécessités militaires et techniques, faisaient sentir leur prédominance et absorbaient les activités. D'autre part, tous les espoirs se concentraient sur la force masculine : comment l'intérêt se serait-il porté sur les droits de la femme ?

Le suffrage féminin paraissait donc repoussé bien loin dans l'avenir ! Subitement, cette prérogative que ses défenseurs regardaient comme le premier pas vers l'égalité, tandis que les observateurs superficiels y voyaient l'aboutissement de nos efforts — a été accordée aux femmes de l'Autriche allemande. Nous la devons à la révolution qu'a déchaînée la débâcle militaire et politique de la monarchie.

La république démocratique créée le 12 novembre nous a conféré à la fois l'électorat complet et l'éligibilité. L'importance sans pareille de la période actuelle aggrave de façon incalculable la responsabilité qui va être la nôtre. La plupart des femmes autrichiennes n'avaient jamais réclamé le vote. Elles ne sont nullement préparées à en faire usage et en ignorent la signification. Seuls quelques esprits clairvoyants comprennent l'importance que ce droit acquiert à une époque de reconstruction comme celle que nous traversons.

L'approche des élections à l'Assemblée nationale — fixées au 16 février — impose donc aux groupements féministes la tâche ardue d'arracher à leur indifférence les nouvelles citoyennes et de les amener à faire usage de leur qualité d'électrice. Nous nous rendons compte de la portée immense que cette consultation populaire aura pour l'avenir du pays. A côté de celle de son existence même, se posent d'autres questions : domination d'une caste ou restauration sociale ? Militarisme ou humanitarisme ? Jamais les représentants d'une nation n'eurent à prendre des décisions aussi grosses de conséquences. Il dépendra d'eux de ramener l'ordre dans le chaos, d'inspirer courage et confiance à la population et de la conduire vers des destinées meilleures.

Dans la préparation politique qu'il est urgent de donner aux électrices, il faut avant tout insister sur les conditions d'existence et de développement qui feront le principal objet des discussions parlementaires. Les principes fondamentaux du mouvement féministe et les relations intimes qui le rattachent au progrès général, à la civilisation même, doivent être exposés clairement, de façon à éveiller l'intérêt et la compréhension de toutes.

La tâche dont il s'agit a été prise en mains dans une large mesure par l'Association pour le suffrage de l'Autriche allemande (*Deutschösterreichischer Verein für Frauenstimmrecht*) qui est issue de l'ancien comité pour le suffrage fondé en 1906. Elle a pu se constituer grâce à la suppression du paragraphe 30 de la

loi sur les Associations, qui interdisait aux femmes de participer aux sociétés politiques.

Depuis le 12 novembre, de nombreuses assemblées ont eu lieu dans les différents quartiers de la capitale, avec comme principal sujet : la femme électrique. Dernièrement la parole était donnée de préférence à celles qui se présentaient pour la députation.

Dans le choix des candidatures féminines, les libéraux ont accordé une place prépondérante aux membres du Comité de l'Association. Des conférences ont encore été organisées pour exposer le fonctionnement assez compliqué de la représentation proportionnelle, le rattachement désiré de l'Autriche à l'Allemagne, ainsi que d'autres sujets d'actualité politique. Pendant les semaines qui précèdent immédiatement les élections, il s'agit avant tout de renseigner les femmes sur la technique du vote, afin d'empêcher la perte de voix par des bulletins frappés de nullité.

Le Conseil national des Femmes autrichiennes (*Bund österreichischer Frauenvereine*), transformé maintenant en organisation politique, a également convoqué des réunions de citoyennes. Toute une série a été destinée aux employées de ménage. Les deux Associations ont créé en commun un « Office central pour le travail électoral des femmes de la bourgeoisie » qui a pour mission d'éclairer les femmes gratuitement, de vive voix ou par écrit, sur tous les problèmes du droit civique. La désagrégation de l'Autriche-Hongrie et la fondation de nouveaux Etats rendent indispensable de régler derechef toutes les questions de nationalité, chose qui n'ira pas sans difficulté à Vienne, où sont mêlées toutes les nationalités de l'ancienne monarchie. Il est donc nécessaire de prêter assistance aux femmes dont la situation est souvent peu claire et de leur faciliter l'acquisition de la qualité de citoyennes.

Loin de vouloir aiguiller toutes les électrices vers une certaine orientation politique, l'Office central se propose bien plutôt de réveiller leur conscience au point de vue civique, de les rendre plus aptes à remplir leurs obligations et d'amener la grande masse, qui serait tentée de rester à l'écart, à se former une opinion et à comprendre sa responsabilité. Pour acquérir une certaine maturité politique, les femmes doivent être instruites des traits distinctifs, des buts et des moyens de tous les partis. L'Office central s'efforce de répandre la lumière dans ce domaine.

Le travail indiqué est d'autant plus indispensable que les conservateurs-cléricaux et chrétiens-sociaux d'une part, les socialistes de l'autre, marchent aux urnes en rangs serrés et disciplinés, tandis que les libéraux sont épars dans de nombreux groupes. Les efforts des chefs féministes pour obtenir l'union des éléments modérés n'ont pas été couronnés de succès. C'est pourtant par cette union qu'on aurait pu parer au double danger des velléités réactionnaires ou de dictature prolétarienne. Les divisions des partis bourgeois ont apporté aux féministes, dès le début de leur activité, une première déception qui leur a été très sensible. Ignorant jusqu'ici les mesquineries et les dissensions personnelles inhérentes aux querelles de partis, elles arrivaient sur le terrain politique avec un idéal supérieur. Elles croient qu'il appartient à la bourgeoisie éclairée, pénétrée d'idées progressistes, de réaliser la reconstruction nationale et le renouvellement de la vie économique en faisant appel à toutes les forces créatrices et à toutes les capacités, intellectuelles et autres.

Nous savons d'avance que les femmes cléricales suivront aveuglément les injonctions de la chaire et du confessionnal. De leur côté, celles du parti socialiste préféreront un solide appui à leurs maris. Seules les femmes libérales sont le jouet de fluctuations et d'hésitations !

L'état d'angoisse morale engendré par les souffrances et les inquiétudes de ces dernières années amène beaucoup d'entre elles à se réfugier dans le sein de l'Eglise, où elles trouvent les promesses d'une vie meilleure que l'existence terrestre. D'autres s'égarent dans de vaines espérances de bouleversement social et deviennent les instruments inconscients des tendances subversives. Si les libéraux avaient su former un bloc, il leur eût été facile de gagner ces éléments flottants à la cause du vrai progrès. Les organisations féministes auraient alors pu se joindre à ce parti et exercer leur influence en sa faveur. En s'alliant à un seul des groupes désunis, elles courraient le risque d'appeler la discorde dans leur propre sein.

Comme conséquence fâcheuse de cette situation, nous pouvons citer le fait que des personnalités ayant travaillé pendant des années en accord complet sur le terrain féminin sont opposées les unes aux autres sur les listes établies par les divers groupements. On leur a du reste accordé en général la deuxième ou troisième place. Vu l'attitude incertaine du corps électoral et la diversité des courants d'opinion, il n'est pas possible de compter sur leur victoire. Il est probable que les sept femmes socialistes qui se présentent à Vienne et qui comptent parmi elles les véritables chefs du mouvement, seront élues. La liste des clerciaux de Vienne contient trois candidatures féminines. Nous rencontrons également des noms féminins sur celles de la province. La journée du 16 février décidera lesquelles sont destinées à figurer dans l'histoire comme premières représentantes de l'Autriche allemande.

Il est fort regrettable de constater que des femmes aussi éminentes que Hertha v. F. Sprung, présidente du Conseil national des femmes et Ernestine v. Fürth, qui est à la tête de l'Association suffragiste, ne pourront pas être membres de l'Assemblée nationale. La désunion des partis bourgeois les a forcées à refuser toute candidature. Mais leur zèle ne s'est pas ralenti pour cela. Elles travaillent avec ardeur à ramener l'entente parmi des groupements dont les visées sont au fond les mêmes. C'est grâce à leurs efforts qu'a pu être réalisé finalement l'accouplement des listes bourgeois. On a ainsi paré au danger des voix perdues et la force réelle des partis pourra se manifester pleinement. Une répartition proportionnelle des suffrages achèvera de donner sa valeur au résultat des élections. Nous espérons que ce premier succès facilitera bientôt une fusion plus complète, qui subsistera pendant toute la période prochaine. La série des élections est en effet loin d'être terminée. Nous avons en perspective la nomination des assemblées provinciales, des autorités des districts et des communes. Il s'agit donc de mettre en œuvre toutes les énergies disponibles pour que les libéraux entrent en lice avec des listes unifiées au lieu d'émettre leurs forces et d'aboutir au gâchis.

Parmi les fins idéales que le mouvement féministe a toujours poursuivies figurait l'espoir d'introduire dans la vie publique un esprit de tolérance, d'estime mutuelle et de conciliation. Les droits de l'égalité civique nous ont été conférés à une date qui semble inaugurer une nouvelle époque de l'histoire de l'humanité. Qu'il nous soit accordé de nous montrer animées de ce même esprit et affermies par lui dans les sentiers nouveaux et difficiles où nous devons marcher. Bien des obstacles restent à surmonter pour acheminer les courants divergents vers le bien général et pour donner enfin à notre pays, et en conformité avec ses aspirations les meilleures, la place qui lui revient dans une communauté mondiale où la paix régnera.

(Traduit par Mme C. H.)

II

Vienne, le 27 février 1919.

Aux élections, qui ont eu lieu hier, 26 février, pour l'Assemblée Nationale constituante, 8 femmes ont été élues, soit 7 à Vienne, et 1 en Carinthie. Les élues viennoises sont les chefs socialistes bien connues, Adelheid Popp, E. Freudlich, A. Boscheck, G. Proft, Amélie Seidel et Th. Schlesinger, puis la candidate du parti chrétien-social, Dr Hildegard Burian, représentant les organisations catholiques ouvrières. En Carinthie, c'est une ouvrière en tabac, Marie Tusch qui a été nommée. Aucune candidate du côté libéral-bourgeois n'a obtenu le nombre de voix suffisant pour siéger à l'Assemblée, mais on ne peut en rendre responsable le mouvement féministe bourgeois, qui a vraiment accompli un grand travail de propagande et d'éducation civique. La faute en est d'une part à l'émettement des partis bourgeois, dont nous avons déjà parlé, et d'autre part au fait qu'une grande partie des hommes, et surtout des femmes, de la bourgeoisie ont voté pour des socialistes, en manière de protestation contre la guerre et ses conséquences, et aussi pour éviter le succès des éléments réactionnaires qui ont trompé le peuple.

Il est certain que ce succès du socialisme — le 45 % des votants s'est prononcé en sa faveur — lui fait maintenant un devoir d'honneur de réaliser les espoirs mis en lui de paix prochaine et d'amélioration de la situation matérielle. Et nous attendons des femmes socialistes élues, dont 5 en tout cas sont des ouvrières, et 2 des champions bien connus de leur parti, qu'elles n'oublient pas, en défendant les intérêts de classes les intérêts de toutes les femmes, qui doivent être représentés aussi bien dans la reconstruction de l'Etat qu'en matière économique et légale.

Les élections pour l'Assemblée nationale n'ayant pu avoir lieu dans les territoires de langue allemande en contestation avec les Tchèques, 85 sièges sont encore à pourvoir, et nous espérons que quelques-uns parmi eux seront attribués à des femmes. En tout cas, ces récentes élections ont apporté la preuve que les femmes, dans leur ensemble, ne votent pas de manière réactionnaire, comme on l'a si souvent prétendu pour faire craindre le suffrage féminin, et ceci pourrait faire progresser la cause dans d'autres pays, comme le fait qu'aucun des fâcheux pronostics que l'on avait coutume de mettre en avant à propos du vote des femmes ne s'est réalisé en Autriche allemande.

Gisela URBAN.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire neuchâteloise.

La présente chronique paraîtra quelque peu périmée lorsque le *Mouvement Féministe* la publiera. Déjà, tous les journaux ont annoncé la grande nouvelle : c'est que, le lundi 24 février, notre Grand Conseil, rejetant les conclusions du rapport du Conseil d'Etat sur la motion Schürch amendée par M. J. Berthoud, a, par 51 voix contre 36, émis un vote favorable au suffrage féminin.

Reste cependant, pour les lecteurs du *Mouvement Féministe*, à préciser quelques détails, et à leur dire dans quelle atmosphère s'est déroulée la discussion : reconnaissions d'emblée que celle-ci s'est engagée et maintenue très haut et que son résultat a été la victoire d'un principe sur les confuses objections d'un opportunitisme défaillant. Ce fut d'abord M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente qui se déclara féministe convaincu, et de vieille

date ; il fait, en homme très documenté, l'historique du mouvement suffragiste ; s'il souhaite que notre canton entre dans cette voie, c'est que la justice, la démocratie et l'intérêt national le demandent. Pour toutes ces raisons, M. Quartier-la-Tente ne s'est point associé aux conclusions du Conseil d'Etat. La valeur de celles-ci en est à nos yeux considérablement diminuée ; car il faut avouer que, en tant que chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, M. Quartier-la-Tente a été bien mieux à même de se faire, sur le suffrage féminin, une opinion sensée que les chefs des Départements Militaire, des Finances ou des Travaux publics, par exemple.

Le rapport du Conseil d'Etat, ainsi ébranlé, fut ensuite jeté bas, miette à miette, par M. P. Graber, qui en fit le fil de son discours, mordant à souhait. C'était, à vrai dire, besogne facile. Non toutefois que le Conseil d'Etat ne se fût appliqué à rassembler tous les arguments à sa thèse, il a dit, contre le suffrage, à peu près tout ce que l'on a coutume de dire ; et, en vérité, la faiblesse de son argumentation n'est imputable qu'à la débilité de la cause qu'il s'est évertué à défendre. Son rapport rend compte, tout d'abord, de la consultation à laquelle il a procédé auprès des conseils communaux, dont 49 ont donné des réponses selon son cœur, tandis que 14 se sont montrés partisans plus ou moins décidés du suffrage féminin. Il mentionne les victoires des « suffragettes » (sic) aux Etats-Unis, victoires trop lentes à son gré : « Si vraiment cette réforme avait déployé les merveilleux effets que l'on prétend, il est permis de supposer que la grande République en aurait fait, après un demi-siècle d'expériences, une plus large application. » Il cite les pays voisins, qui s'engagent les uns après les autres dans cette voie, mais c'est pour les récuser immédiatement. En Suisse, aucun canton ne s'y est décidé (chacun tient, évidemment, à être le dernier). Dans le canton de Neuchâtel, une pétition de 10.000 femmes « seulement » en a fait la demande. Elles reconnaissent elles-mêmes qu'elles ne sont pas mûres pour exercer le droit qu'elles revendentiquent, puisque... elles organisent, à leur propre usage, des cours d'instruction civique. Leur situation est telle, d'ailleurs, qu'elles sont, « à peu de choses près » les égales de l'homme.

Conclusion : 1. « Il n'y a pas lieu d'introduire actuellement dans la Constitution neuchâteloise le principe de l'électorat féminin. »

2. Il faut dire que, pour agrémenter le tout, le Conseil d'Etat a cité, comme contre-poids à la fameuse déclaration d'Olympe de Gouges, une page de Mirabeau qui a fait la joie générale : pudique retenue, êtres modestes, aimables qualités, exquise sensibilité... il n'y manque qu'un petit accompagnement de guitare pour que ce soit tout à fait romance : qui l'eût cru ? On cultive au Conseil d'Etat la petite fleur bleue.

3. M. Graber se fit un malin plaisir d'éplucher ce passage de celui qui était, lorsqu'il l'écrivit, le défenseur de la monarchie : « Vous parlez, s'écrie-t-il, d'êtres modestes ? Et nous ? Nous sommes donc des orgueilleux ? Oui, vous nous avez fait, messieurs, un rapport d'orgueilleux. Vous trouvez que, 10.000 signatures de femmes, c'est peu. Par combien de suffrages, messieurs les conseillers d'Etat, avez-vous été élus ? et combien faut-il de signatures pour déclencher l'initiative populaires ?¹ Les femmes ne sont pas très fortes en instruction civique ; mais il serait cruel d'examiner sur cette matière les députés au Grand Conseil eux-mêmes. Vous prétendez que, si le suffrage féminin était un bien, il aurait fait des progrès plus rapides. Estimez-vous la république préférable à la monarchie ? Or, il a fallu plus de 600 ans aux nations voi-

¹ 3000 dans le canton de Neuchâtel.